

Département Allier
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 17 septembre 2009 à 17 heures

Le 17 septembre deux mille neuf, à dix sept heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en assemblée générale ordinaire, à la salle de réunion de la Communauté de Communes, rue Roger Dégoulange 03250 – Le Mayet de Montagne, sous la présidence de M. François SZYPULA.

Membres en exercice : 32

Membres présents : 31

Membres votants : 32

Date de convocation : 04 juin 2009

COMMUNES :	TITULAIRES PRESENTS :	SUPPLEANTS PRESENTS :
ARFEUILLES	TERRACOL Jacques DEPALLE Gérard	
ARRONNES	SZYPULA François	
CHÂTEL-MONTAGNE	DAVID Gauthier DERRIEN Jean-Paul	
CHÂTELUS	COLAS Philippe CAMBON Alain	
FERRIÈRES-SUR-SICHON	LAZZERINI Jean Marcel LAFAYE Jean-René	
LA CHABANNE	PERRET Jean-François	MERCIER Jean-Claude
LA CHAPELLE	COULANGE Nicole	BOULIGNAT Annie
LA GUILLERMIE	GIRAUD Alexandre BASMAISON Gérard	
LAPRUGNE	DURAY Eric CLOUX Chrystèle	
LAVOINE	BARRAUD Jean Dominique LAURENT Gérard	
LE MAYET DE MONTAGNE	MERCIER Jean-Claude MERCIER Suzanne RIBOULET Colette	BIGAY Françoise
MOLLES	GADET René DUMONT Christophe	
NIZEROLLES	CHARASSE Michèle THEVENET Paul	
SAINT-CLÉMENT	BOFFETY Fernand THOMARAT Jeanine	
SAINT-NICOLAS DES BIEFS	BLETTERY Jacques ROUDILLON Philippe	

Absent et représenté :

M. LAPRENDRY Daniel (Arronnes) donne procuration à François SZYPULA.

Assistaient également :

Mlle Bérénice LOKIEC (CRPF).

Mr Christophe MINET, Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie Le Mayet de Montagne - Arfeuilles

M. Lucien REBIRON, (Journal La Montagne) et M. Bernard DUFRENOY, (Journal La Semaine de l'Allier).

M. Bruno CHABLE, Directeur, Mme Marie Jo ROCHE (CCMB).

Monsieur François SZYPULA salue l'assemblée, procède à l'appel des délégués et donne lecture de l'ordre du jour.

1. Remplacement de Monsieur Michel ETIEN, démissionnaire, accueil de Monsieur Gauthier DAVID, Maire de Châtel Montagne
2. Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 09 juillet 2009
3. Présentation du projet de regroupement foncier forestier en Montagne Bourbonnaise (Mademoiselle Bérénice LOKIEC, CRPF)
4. Remplacement de Madame Colette RIBOULET, démissionnaire de son poste de Vice-présidente
 - Remplacement comme Vice Présidente en charge de l'économie et au Bureau de la CCMB
 - Remplacement comme membre titulaire de la Commission Départementale d'Equipeement Commercial ?
 - Remplacement comme membre titulaire à la Mission Locale Espace Jeunes de Vichy ?
5. Nomination d'un représentant titulaire de la Communauté de Communes au SMAT de la Montagne Bourbonnaise, en remplacement de Monsieur Michel ETIEN
6. Nomination d'un représentant suppléant de la Communauté de Communes, en remplacement de Monsieur Michel ETIEN au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du Pays de Vichy Auvergne
7. Remplacement de Monsieur Jack AUBERT, représentant suppléant de la commune d'Arfeuilles à la Communauté de Communes, par Mademoiselle Valérie SAINT-GERAND (*désignation simple*)
8. Nomination d'un représentant suppléant de la Communauté de Communes à la Mission Locale Espace Jeunes de Vichy et sa région en remplacement de Monsieur Jack AUBERT
9. Portage de repas à domicile :
 - Utilisation des Chèques Emplois Services
 - Augmentation des tarifs 2009
 - Marché public 2010, mandatement du Président
10. Bilan des rencontres communales
11. Rapport d'activités 2008
12. Décisions Modificatives au budget 2009
13. Ligne de trésorerie
14. Evolution du tableau des effectifs, mandatement du Président pour préparer le départ en retraite de Madame Marie-Jo ROCHE
15. Questions diverses
 - Subventions logements
 - Information : réunion SICTOM du 23/09/09 à 18h00 à la CCMB

Monsieur SZYPULA souhaite faire un point sur les chemins de randonnées et sur la grippe H1N1. Monsieur BARRAUD demande à ce que soit évoqué le programme de voirie forestière.

Monsieur SZYPULA a également demandé à Monsieur Christophe MINET, nouveau Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie Le Mayet de Montagne Arfeuilles de se présenter aux élus.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 Remplacement de Monsieur Michel ETIEN, démissionnaire, accueil de Monsieur Gauthier DAVID, Maire de Châtel Montagne

Monsieur SZYPULA souhaite la bienvenue à Monsieur DAVID, nouveau Maire de Châtel-Montagne et nouveau délégué communautaire. Monsieur DAVID le remercie et se présente : il est exploitant agricole, éleveur de bovins viande, de poulets et de cochons. En ce qui concerne sa nouvelle fonction de Maire, il explique qu'il n'y aura pas de rupture sur les projets portés par l'ancien Maire de Châtel Montagne, qu'il compte sur la présence de Monsieur ETIEN comme Conseiller Municipal pour l'aider à avancer. Il rappelle également que Châtel Montagne a toujours soutenu l'intercommunalité dans ses projets.

Monsieur BLETTERY souligne que Monsieur DAVID est le plus jeune maire du département de l'Allier.

Monsieur SZYPULA donne ensuite la parole à Monsieur Christophe MINET, nouveau Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie Le Mayet de Montagne Arfeuilles. Monsieur MINET précise qu'il est originaire du département de l'Allier et qu'il souhaitait revenir dans ce département. En termes d'organisation de la Communauté de Brigades, chacune des deux unités bénéficiera d'un commandement spécifique et lui-même sera chargé de chapeauter l'ensemble. Il souhaite que chaque commune dispose d'un gendarme référent qui soit responsable de cette commune et qu'il la connaisse parfaitement. Il remercie l'assemblée et rappelle qu'il est à la disposition des élus pour tout renseignement. Monsieur SZYPULA remercie Monsieur MINET et propose de passer à l'ordre du jour proprement dit.

2 Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 09 juillet 2009

Monsieur CAMBON, absent lors de cette réunion, souhaite quelques éclaircissements sur le transfert de 80 000 € de fonds publics vers le Lycée Claude Mercier, structure privée. Monsieur SZYPULA et Bruno CHABLE rappellent que ces lignes de crédit ont été validées par l'Etat dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « l'Excellence Bois en Montagne Bourbonnaise », que ce projet, pour exister devait être le fruit d'un partenariat public-privé, la Communauté de Communes pour la partie publique, le Lycée Claude Mercier et l'APROFORMAS pour la partie privée.

Monsieur TERRACOL s'étonne tout de même de ce fléchage, qui a pu diminuer les capacités financières d'Arfeuilles sur son projet de chaufferie au bois. Il estime également que les élus ont été peu informés du projet d'incubateur d'entreprises du Lycée. Monsieur SZYPULA rappelle que le Pôle d'Excellence Rurale de la Montagne Bourbonnaise a été validé en 2005 par les élus de la Communauté de Communes, que l'incubateur faisait partie du projet initial. Pour en revenir aux 80 000 €, il précise que la totalité de l'enveloppe possible pour la Communauté de Communes a été consacrée au projet de chaufferie collective au bois du Mayet de Montagne. Qu'en raison des nouvelles règles de plafonnement décidées par l'ADEME, il restait 80 000 euros sur les crédits disponibles, que pour en disposer il aurait fallu que la commune d'Arfeuilles puisse déposer un projet de chaufferie avant le 31 juillet 2009 et l'avoir achevé avant le 31 décembre 2009, ce qui n'était pas possible au vu des études de faisabilité réalisées. Seul l'incubateur pouvait en bénéficier. Monsieur MERCIER, maire du Mayet de Montagne, indique que de toute manière, c'était 80 000 euros pour le projet d'incubateur ou rien car ces crédits seraient remontés au niveau national, et auraient été perdus pour la Montagne Bourbonnaise.

Sous réserve de ces clarifications, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3 Présentation du projet de regroupement foncier forestier en Montagne Bourbonnaise (Mademoiselle Bérénice LOKIEC, CRPF)

Mademoiselle Bérénice LOKIEC a été embauchée par le CRPF pour travailler sur les problématiques de regroupement foncier en Montagne Bourbonnaise. Cette opération s'inscrit dans les priorités de la Charte forestière de territoire : « Récolter plus de bois dans le cadre d'une gestion planifiée et durable » dont deux actions prévoient :

- L'augmentation de la récolte de bois en forêt,
- L'amélioration de la structure foncière des unités de gestion.

Un questionnaire va être envoyé aux propriétaires forestiers de la Montagne Bourbonnaise pour connaître leur opinion par rapport à la gestion de leurs parcelles et identifier leurs besoins. Des ateliers de travail seront également organisés avec les élus et les représentants des organisations forestières pour travailler sur les recommandations à préconiser sur le territoire.

Les objectifs à destination des petits propriétaires forestiers sont :

- De les former à une bonne gestion forestière ;
- De favoriser les éclaircies et les ventes de bois ;
- De renouveler les peuplements de résineux ;
- De favoriser les échanges ou les ventes de parcelles pour faciliter la création d'îlots de gestion économiquement intéressants.

Monsieur SZYPULA rappelle que 50 % de la biomasse forestière produite annuellement en Montagne Bourbonnaise n'est pas exploitée. Les retards en terme de gestion forestière sont importants, avant de planter plus de forêt, il est nécessaire de mieux exploiter l'existant.

Monsieur DEPALLE souhaite savoir si des objectifs de plantation de résineux et de feuillus ont été définis dans le cadre de cette opération. Mademoiselle LOKIEC lui répond que non, que son travail porte sur le regroupement foncier pour faciliter la gestion, pas sur la nature des peuplements à planter en Montagne Bourbonnaise.

Monsieur LAZZERINI trouve la démarche intéressante mais il souhaite qu'une sensibilisation soit également faite sur le respect de la voirie forestière créée par les collectivités locales.

Monsieur LAURENT s'interroge sur le fait que les petits propriétaires ne comprendront peut-être pas ce que signifie regroupement foncier. Mademoiselle LOKIEC lui répond qu'il faudra prendre le temps de leur expliquer mais qu'elle a déjà eu des contacts avec quelques propriétaires et qu'ils se sont montrés intéressés par cette démarche.

Madame COULANGE souhaite savoir quels ont été les propriétaires contactés. Madame LOKIEC répond que le CRPF dispose de la liste des propriétaires forestiers et qu'un tirage aléatoire a été fait dans cette liste. Monsieur TERRACOL pense que le CRPF ne connaît pas les tous petits propriétaires, qui sont les plus concernés par cette démarche. Mademoiselle LOKIEC lui répond que si.

Monsieur SZYPULA remercie Madame LOKIEC pour son intervention, il précise que ce dossier sera traité par la Commission Aménagement Rural, présidée par Jean Dominique BARRAUD.

4 Remplacement de Madame Colette RIBOULET, démissionnaire de son poste de Vice-présidente à la Communauté de Commune de la Montagne Bourbonnaise

Monsieur SZYPULA tient à remercier Madame RIBOULET pour son implication dans les dossiers de la Communauté de Communes. Il la félicite également puisque c'est en raison d'une promotion professionnelle qu'elle ne peut plus légalement être membre de l'exécutif de la Communauté de Communes. Par contre, il souhaiterait, si les délégués communautaires en sont d'accord qu'elle puisse rester membre du Bureau. Madame RIBOULET remercie le Président et les délégués pour leur confiance. Elle quitte ses fonctions à regret mais souhaite continuer à s'impliquer dans les travaux de la Communauté de Communes.

(Texte intégral de la délibération)

ELECTION DU TROISIEME VICE PRESIDENT

Monsieur le Président propose d'élire un troisième vice-président, en remplacement de Madame Colette RIBOULET, démissionnaire, qui sera en charge des questions d'aménagement et de développement économique : tourisme, zone d'activités, accueil de population, accueil d'actifs, maintien des services en milieu rural... Le vote se déroule à bulletin secret.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures :

- Monsieur Jacques BLETTERY présente sa candidature

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Bulletins blancs : 3
- Bulletins nuls : 3
- Suffrages exprimés : 26

A obtenu :

- Monsieur Jacques BLETTERY : 26 voix

Monsieur Jacques BLETTERY, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé 3^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise et a été immédiatement installé.

Madame COULANGE constate que la parité homme-femme a disparu du Bureau de la Communauté de Communes mais elle accueille chaleureusement Monsieur BLETTERY dans ses nouvelles fonctions. Monsieur BLETTERY remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui porte et souhaite faire aussi bien que son prédécesseur.

(Texte intégral de la délibération)

ELECTION DU BUREAU

Monsieur le Président lance un appel à candidature pour remplacer Monsieur Michel ETIEN, démissionnaire, pour participer aux travaux et aux réunions du Bureau... Le vote se déroule à bulletin secret.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures :

- Madame Colette RIBOULET présente sa candidature

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Bulletins blancs : 1
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 31

A obtenu :

- Madame Colette RIBOULET : 31 voix

Madame Colette RIBOULET, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamée membre du Bureau de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise et a été immédiatement installée.

(Texte intégral)

Procès-verbal de composition du Bureau de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise

Monsieur le Président rappelle la nouvelle composition du Bureau élu le 09 septembre 2009 à 17h30 :

- Président : Monsieur François SZYPULA
- 1^{ère} Vice-présidente : Madame Nicole COULANGE
- 2^{ème} Vice-président : Monsieur Jean-Dominique BARRAUD
- 3^{ème} Vice-président : Monsieur Jacques BLETTERY
- 1^{er} Membre : Madame Colette RIBOULET
- 2^{ème} Membre : Monsieur Gérard DEPALLE

Sur proposition du Président de la Communauté de Communes, il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'invitation à chaque réunion du Bureau de Monsieur le Président du SMAT de la Montagne Bourbonnaise.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'inviter à chaque réunion du Bureau Monsieur le Président du SMAT de la Montagne Bourbonnaise.
- Mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires à cette décision.

(texte intégral de la délibération)

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE - PRESIDENTS

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que la loi N° 92-108 du 3 Février 1992 stipule dans son article 41 que les dispositions des titres III, IV et V de la présente loi sont applicables aux membres des Communautés de Communes.

Vu les articles L. 5211-12 et R 5211-4 du code général des collectivités territoriales.

Vu le décret N° 2000-168 du 29 Février 2000 relatif aux indemnités de fonction des Présidents et Vice - Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Vu le décret N° 2000-1154 du 29 novembre 2000.

Suite au renouvellement des conseils municipaux et de l'élection du Président et de trois Vice – Présidents au sein du conseil communautaire de la communauté de communes.

Les titulaires de mandats locaux exerçant des fonctions de Président ou de Vice – Présidents dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, perçoivent une indemnité de fonction votée par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** que l'indemnité du Président et des deux Vice - Présidents dont le taux maximal est fixé par la loi à compter du 30 Mars 1992, correspond pour la Communauté de Communes à la catégorie 4 des communes dont la population est de 3500 à 9999 habitants.
- **VOTE** à l'unanimité, les indemnités du Président et des trois Vice – Présidents avec effet au 14 avril 2008 aux conditions énoncées ci - après :
 - Indemnité de Monsieur François SZYPULA, Président de La Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise fixée au taux maximal à 23.865 % de l'indice brut 1015.
 - Indemnité de Madame Nicole COULANGE, première Vice-présidente de la Communauté de Communes, fixée au taux maximal à 8.60 % de l'indice brut 1015.
 - Indemnité de Monsieur Jean-Dominique BARRAUD, deuxième Vice-président de la Communauté de Communes fixée au taux maximal à 8.60 % de l'indice brut 1015.
 - Indemnité de Monsieur Jacques BLETTERY, troisième Vice-président de la Communauté de Communes, fixée au taux maximal à 8.60 % de l'indice brut 1015, avec pour ce dernier effet au 18 septembre 2009, lendemain de son élection, et non pas au 14 avril 2008.

Nomination d'un membre titulaire et suppléant à la Commission Départementale d'Equipement Commercial

(Texte intégral de la délibération)

Nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la Commission Départementale d'Equipement Commercial (CDEC) pour le projet d'extension de CATENA au Mayet de Montagne.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que Monsieur le Préfet de l'Allier a procédé à l'établissement d'un arrêté préfectoral constituant la composition de la Commission Départementale d'Equipement Commercial (CDEC). En raison des compétences de la Communauté de Communes en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique, il y a lieu de désigner un représentant délégué et un représentant suppléant au sein de la CDEC.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité moins deux abstentions (Monsieur BLETTERY et Monsieur SZYPULA) :

- mandate Monsieur Jacques BLETTERY pour siéger en tant que délégué titulaire au sein de la Commission Départementale d'Equipement Commercial ;
- mandate Monsieur François SZYPULA pour siéger en tant que délégué suppléant au sein de la Commission Départementale d'Equipement Commercial ;
- mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires suite à ces nominations.

Nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la Mission Locale Espace Jeunes de Vichy et sa région.

En remplacement de Madame Colette RIBOULET et de Monsieur Jack AUBERT, démissionnaires

(Texte intégral de la délibération)

**DESIGNATION DE DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA
MISSION LOCALE ESPACE JEUNES DE VICHY ET SA REGION**

Le Conseil Communautaire désigne les membres de la Communauté de Communes pour la représenter au sein de la Mission Locale Espace Jeunes de Vichy et sa région.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, moins deux abstentions (Madame RIBOULET et Monsieur BLETTERY) désigne les représentants comme suit :

TITULAIRES

Jacques BLETTERY

SUPPLEANTS

Colette RIBOULET

5 Nomination d'un représentant titulaire de la Communauté de Communes au SMAT de la Montagne Bourbonnaise, en remplacement de Monsieur Michel ETIEN

(Texte intégral de la délibération)

**DESIGNATION DE DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SMAT DE LA
MONTAGNE BOURBONNAISE**

Le Conseil Communautaire, désigne les membres de la Communauté de Communes pour la représenter au sein du SMAT de la Montagne Bourbonnaise.

Monsieur Jacques TERRACOL est candidat au remplacement de Monsieur Michel ETIEN.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants comme suit :

TITULAIRES

Jean Marcel LAZZERINI

Eric DURAY

Jacques TERRACOL

Dominique BOUCHE

SUPPLEANTS

Fernand BOFFETY

Jean-François PERRET

Jean-Paul DERRIEN

Audrey CHRETIEN

Tous les candidats se sont abstenus dans le cadre du vote concernant leur désignation en tant que délégué de la Communauté de Communes au SMAT.

6 Nomination d'un représentant suppléant de la Communauté de Communes, en remplacement de Monsieur Michel ETIEN au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du Pays de Vichy Auvergne

(Texte intégral de la délibération)

**DESIGNATION DE DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'ASSOCIATION
DU PAYS DE VICHY AUVERGNE**

Le Conseil Communautaire désigne les membres de la Communauté de Communes pour la représenter au sein de l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration du Pays de Vichy Auvergne.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants au sein de l'Assemblée Générale comme suit :

TITULAIRES

François SZYPULA
Jean-Claude MERCIER
Jean-Marcel LAZZERINI

SUPPLEANTS

Gauthier DAVID
Jacques BLETTERY
Jean-Dominique BARRAUD

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants au sein du Conseil d'Administration comme suit :

TITULAIRES

François SZYPULA

SUPPLEANTS

Gauthier DAVID

7 Remplacement de Monsieur Jack AUBERT, représentant suppléant de la commune d'Arfeuilles à la Communauté de Communes, par Mademoiselle Valérie SAINT-GERAND

(Texte intégral)

Procès-verbal de composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise

Suite à la démission de Monsieur Jack AUBERT de ses fonctions de Conseiller Municipal d'Arfeuilles, Monsieur le Président rappelle la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, au 17 septembre 2009 :

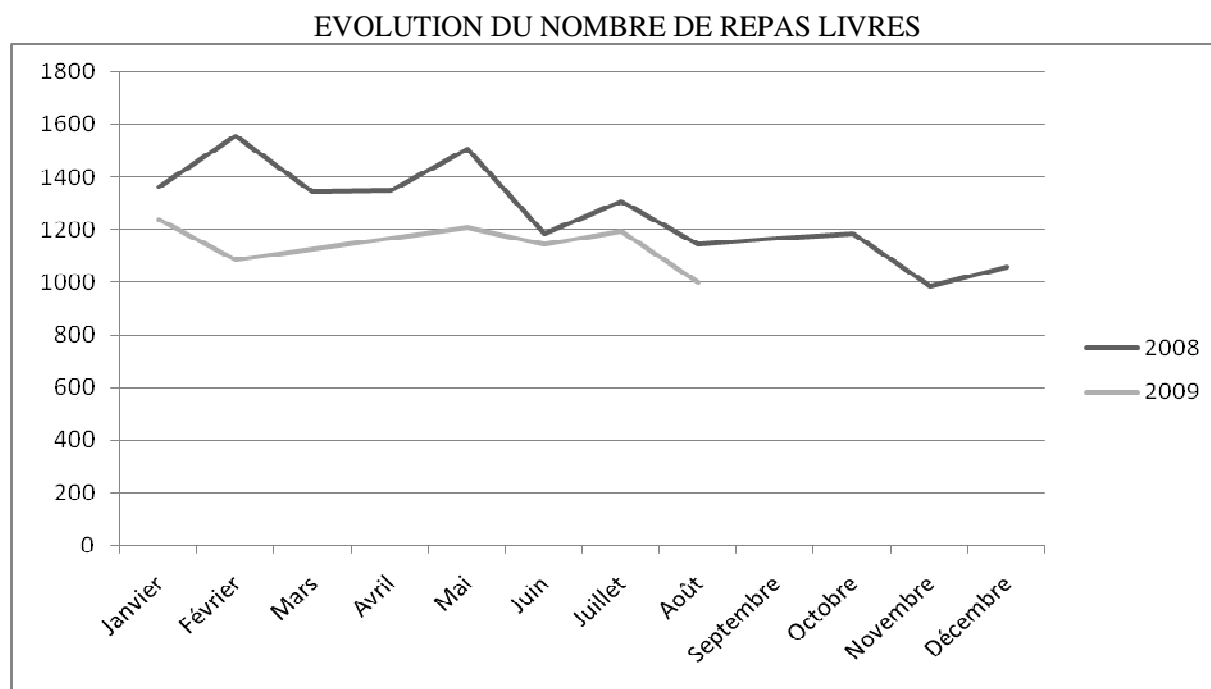
COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
ARFEUILLES	TERRACOL Jacques DEPALLE Gérard	SAINT-GERAND Valérie DECORET Nathalie
ARRONNES	SZYPULA François LAPENDRY Daniel	FAVIER Daniel BARLERIN Françoise
CHÂTEL-MONTAGNE	DAVID Gauthier DERRIEN Jean-Paul	CHAMUSSY Bernard SEMONSUT Françoise
CHÂTELUS	COLAS Philippe CAMBON Alain	CAMBON Irène BENARD Catherine
FERRIÈRES-SUR-SICHON	LAZZERINI Jean-Marcel LAFAYE Jean-René	FRADIN François POYET Pierre
LA CHABANNE	PERRET Jean-François DUBOS Frédéric	CHAMBONNIÈRE Monique MERCIER Jean-Claude
LA CHAPELLE	COULANGE Nicole MARTIN Patrick	BELOT Alain BOULIGNAT Annie
LA GUILLERMIE	GIRAUD Alexandre BASMAISON Gérard	EPINAT Nathalie BASMAISON André
LAPRUGNE	DURAY Eric CLOUX Chrystèle	SCHEFFER Claude LAUTRU Amandine
LAVOINE	BARRAUD Jean-Dominique LAURENT Gérard	BASMAISON Jean-Michel BIGAY Michel

LE MAYET DE MONTAGNE	MERCIER Jean-Claude THERRIAUD François MERCIER Suzanne RIBOULET Colette	CHAMPROMIS Yvette RICHARD Lucien BIGAY Françoise RICAUD Claude
MOLLES	GADET René DUMONT Christophe	BRUN Jean POULIGNON Jean-Claude
NIZEROLLES	CHARASSE Michèle THEVENET Paul	CHARASSE Jean-Claude CORRE Béatrice
SAINT-CLÉMENT	BOFFETY Fernand THOMARAT Jeanine	MOLETTE Christian CHEVRIER Anne-Marie
SAINT-NICOLAS DES BIEFS	BLETTERY Jacques ROUDILLON Philippe	BOUCHE Dominique CHRETIEN Audrey

8 Portage de repas à domicile

Madame COULANGE rappelle les modalités actuelles de fonctionnement du service de portage de repas à domicile. Les repas sont confectionnés par la Société Avenance - dont la cuisine est située dans les locaux du Lycée Claude Mercier - par le biais d'un marché public de prestations de services annuel.

Les repas sont livrés par 1 agent, salarié du Centre Social (Delphine GIRAUD) par le biais d'un marché public de prestations de services annuel.



2008 : 15 165 repas facturés

Projection 2009 : 13 734 repas facturés pour 45 clients.

Pour mémoire, 3 clients représentent 1095 repas/an. Le point d'équilibre budgétaire du service était calculé pour 17 000 repas par an.

Monsieur DURAY constate que des usagers de Laprugne ont décidé de ne plus utiliser ce service car ils considéraient que les repas n'étaient pas de qualité. Monsieur TERRACOL estime qu'en plus des problèmes de qualité, il y aurait des problèmes de quantité et les horaires de livraison ne seraient pas toujours adaptés. Madame COULANGE répond que le même constat a été fait par d'autres, qu'une réunion

regroupant les deux prestataires de service pour identifier les problèmes s'est tenue début septembre. Il semblerait que le problème soit issu des changements d'équipe liés aux vacances de cet été au sein de la société Avenance. Monsieur SZYPULA complète en expliquant que Madame COULANGE et lui-même iront rencontrer les usagers pour connaître leur niveau de satisfaction. Le cuisinier de la société Avenance s'est engagé à effectuer la même démarche.

Monsieur DUMONT pense qu'il faudrait relancer le projet de réalisation d'une plaquette rappelant à la population de la Montagne Bourbonnaise, l'ensemble des services proposés par la Communauté de Communes à ces usagers.

1 – UTILISATION DES CHEQUES EMPLOIS SERVICES

L'Etat a envoyé cet été des Chèques Emplois Services Universels (CESU) d'un montant de 200 euros à plusieurs usagers du service de portage de repas. Certains souhaiteraient savoir s'ils peuvent les utiliser pour payer leur dû à la Communauté de Communes.

Actuellement, 1 usager du service a fait cette demande ; deux autres personnes, non usagers, ont demandé s'il était possible de payer les repas par ce biais, aux quels cas, elles demanderaient à bénéficier du service.

Les conditions d'acceptation des chèques emplois services

Dans un premier temps, il faut demander un agrément simple auprès de l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP) : ensuite, lorsque cet agrément est obtenu, il faut s'affilier au CRCESU (Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel) et après acceptation du dossier, nous sommes en mesure d'accepter les chèques CESU émis par les bénéficiaires.

Les frais de dossier s'élèvent à 30,40 €. Il y a 4,25 € de frais à chaque envoi de chèques et 1 % de frais par rapport au délai de remboursement (21 jours) ou 1,05 % (remboursement sous 7 jours).

Estimatif de coût :

3 usagers pour 200 € de prestations chacun soit 600 € de CESU

Coût pour la CCMB : - frais de dossier : 30,40 €

- 1 envoi de 600 € : 4,25 €

- 1,05 % de frais : 6,30€

TOTAL : 40,95 € de frais CCMB (6,8% de la recette)

(Texte intégral de la délibération)

DEMANDE D'AGREMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR S'AFFILIER AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE
--

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente en charge de la Commission Social – Cadre de Vie, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De demander un agrément simple à l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP)
- De s'affilier au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU)
- D'accepter que les usagers du service de portage de repas de la Communauté de Communes puissent payer la prestation en Chèque Emploi Service
- De mandater Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

2 - AUGMENTATION DU TARIF DE PORTAGE DE REPAS

Madame COULANGE présente le budget estimatif 2009 du service de portage de repas.

Nombre de repas facturés au 31/08/09 : 9 156 repas

Prix du repas facturé au 17/09/09 : 6,59 € TTC

Produits au 31/08/09 : 9 156 x 6,59 = **60 338,04 € TTC**

Charges au 31/08/09 : 43 274,91 € (achat repas : 4,48 € H.T.) + 22 743,14 € (livraison) = 66 018,05 € TTC
+ Frais (essence : 1 508,62 € TTC + entretien véhicule : 1 084,80 € TTC + assurances : 732 € TTC) =
3 325,42 € TTC

Déficit sur 8 mois : 9 005,44 € TTC

Déficit 2009 estimé : **13 508,16 € TTC**

Point d'équilibre atteint avec un prix de repas fixé à : 9.54 € TTC (+ 2,95 € TTC soit 44%) – 7,97 € H.T.

Il est donc nécessaire d'actualiser le tarif du portage de repas pour limiter ce déficit.

(Texte intégral de la délibération)

AUGMENTATION DU TARIF DE PORTAGE DE REPAS
--

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De fixer le nouveau tarif de portage de repas à 6,77 euros T.T.C. (2,8 % d'augmentation) à compter du 1^{er} octobre 2009.
- De mandater Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

3 – PROCEDURE DE MARCHES PUBLICS

Le marché public de prestations de service est réparti en deux lots :

- Lot 1 : fabrication des repas (Avenance)
- Lot 2 : livraison des repas (Centre Social)

Dont les contrats s'achèvent au 31/12/09.

(Texte intégral de la délibération)

PROCEDURE DE MARCHES PUBLICS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De lancer une nouvelle consultation de marchés publics pour le service de portage de repas à domicile, sur la base de deux lots :
 - Lot 1 : fabrication des repas
 - Lot 2 : livraison des repasPour une durée de 1 an, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.
- De mandater Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Monsieur CAMBON quitte la salle à 19h15 et donne pouvoir à Monsieur COLAS.

9 Bilan des rencontres avec les communes

François SZYPULA, Président du SMAT et de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, Bruno CHABLE, Directeur de la CCMB et Pascale BLANQUART, chargée de promotion au SMAT ont rencontré durant 5 jours les représentants des communes. L'objectif de ces réunions était double :

- Discuter avec les communes des problèmes qu'elles pouvaient rencontrer,

- Travailler sur un nouveau programme de développement en Montagne Bourbonnaise, dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de deuxième génération avec le Conseil Régional et le Conseil Général.

Au niveau communal :

L'Assainissement collectif, un problème partagé.

Plusieurs communes ont fait part de leur volonté de créer ou de réhabiliter un réseau d'assainissement soit dans les bourgs, soit sur de gros hameaux. Les coûts d'investissement sont très élevés et les subventions sont réduites (environ 40% pour le réseau de collecte et 60% pour l'installation d'assainissement collectif mais avec des plafonds).

Il a été rappelé que les communes de la Montagne Bourbonnaise ne sont pas obligées d'implanter un assainissement collectif. Il peut être décidé de préconiser de l'assainissement individuel et, ponctuellement, de proposer des solutions de semi-collectif, type mini-station.

Seuls l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Général de l'Allier financent encore ces investissements, dans le cadre du Programme de Solidarité Urbain Rural.

Il est proposé de réunir une commission de travail regroupant les maires des communes concernées, les deux SIVOM et l'Agence de l'Eau pour étudier les dossiers en cours et avancer sur ces projets.

Aménagements de bourgs

Certaines communes comme Laprugne sont en cours d'achèvement de leur étude d'aménagement de bourg. D'autres ont achevé et les études et les travaux (Le Mayet de Montagne, Arronnes, Châtelus...), d'autres encore s'interrogent sur l'opportunité d'une telle réalisation.

A priori, le Conseil Général qui était un partenaire important de ces programmes, jusqu'à récemment, ne prendrait plus en charge les demandes de subventions pour les études préalables qui lui sont proposées (en raison de leur réforme des aides aux communes). Seul l'Etat, par l'intermédiaire de la DGE, financerait encore ces opérations.

Voirie

Problème récurrent des petites communes, le financement de la réfection de la voirie communale. Seul le Conseil Général de l'Allier apporte encore une aide à ces investissements. Il est cependant conseillé aux communes qui ne l'aurait pas fait de lancer une procédure de classement des voiries rurales goudronnées en voirie communale afin de bénéficier de l'augmentation de la DGF dont une partie du montant découle de la longueur de voirie communale à gérer.

Urbanisme

La situation en termes de validation et de délai d'instruction des certificats d'urbanisme (CU) et des permis de construire semble s'être assainie, par rapport à l'année dernière. Cependant, il est constaté une disparité de traitement entre les communes, certaines semblant obtenir plus facilement des CU que d'autres.

L'objectif dans ce domaine, hors compétence de la Communauté de Communes mais dont elle peut assurer la coordination, est de faciliter le dialogue avec les services de l'Etat et l'instruction des demandes, en tenant compte, bien entendu des règles d'urbanisme et de la Loi Montagne. Il est proposé aux élus d'initier, en collaboration avec la DDE et le CAUE, une formation spécifique à notre zone, pour bien comprendre comment sont instruites les demandes sur notre territoire et, en complément, lorsque le besoin s'en fait sentir, de réunir la commission ad hoc pour traiter les cas « litigieux » ou complexes.

Pour informations, la commune du Mayet de Montagne vient de voir son Plan Local d'Urbanisme approuvé et la commune de Molles a lancé l'étude préalable nécessaire à l'élaboration d'une carte communale.

Logements locatifs

Le programme de la région Auvergne d'aide à la rénovation des logements locatifs en milieu rural est maintenu, sous réserve de répondre aux critères d'éco-conditionnalité des aides (choix d'un système de chauffage à base d'énergies renouvelables, eau chaude sanitaire solaire...). Les plans de financement actuels pour ces travaux seraient de :

Conseil Général : 30%

Conseil Régional : 10%

Etat (Palullos) : 10% plafonnés à 1 300 € de subventions

Plafonnés pour la Région à 120 000 euros H.T. par logement. Le plafond et l'aide du Conseil Régional peuvent être revus à la hausse en fonction des choix opérés en matière d'éco-conditionnalité et certains équipements bénéficient d'aides complémentaires du Conseil Général.

En outre, le Conseil Général dispose également d'une ligne spécifique d'allègement des charges d'emprunt (complémentaire de la ligne classique d'allègement des charges d'emprunt) permettant, pour les communes qui emprunteraient pour réaliser ces travaux, de bénéficier d'une aide supplémentaire.

Au niveau intercommunal :

Balisage et signalisation des chemins de randonnées

En partenariat avec le SMAT de la Montagne Bourbonnaise, la Communauté de Communes travaille au remplacement des balises de randonnées et au panneau de bourg de description des chemins de randonnées, afin de se mettre en conformité avec la charte départementale avec comme objectif d'avoir finaliser cette opération pour le printemps 2010.

Une négociation est en cours avec le Conseil Général de l'Allier pour implanter les panneaux de bourg au dos des RIS qui sont situés dans chacune des communes de la Montagne Bourbonnaise, afin de ne pas multiplier les implantations. Ce qui nécessitera peut-être d'en déplacer certains pour les rendre plus accessibles ou plus visibles.

En outre, le contenu des panneaux RIS va être revu et les informations actualisées pour les recentrer sur les activités de pleine nature pour ne garder que les renseignements utiles aux touristes et aux gens de passage. Ces panneaux RIS pourront être complétés, notamment sur leur verso par une zone dédiée à l'affichage intercommunal et communal annonçant les manifestations en Montagne Bourbonnaise pour renforcer l'image d'un territoire d'accueil, dynamique et pour que la population soit plus au courant des événements de la Montagne Bourbonnaise

Ce projet sera soumis au Conseil Général et au Conseil Régional pour étude des financements possibles.

Bornes Wi-Fi communales

En complément des informations écrites sur les RIS, il est proposé de mettre en place un réseau de zones Wi-fi d'accès à internet, facilitant l'accès aux informations locales pour les gens de passage et simple d'utilisation pour la mise à jour des données.

Ces bornes Wi-fi seraient implantées dans les bourgs, à proximité du panneau RIS et sur certains points forts du territoire, telle La Loge des Gardes.

Ce projet sera soumis au Conseil Général et au Conseil Régional pour étude des financements possibles.

Réserves foncières

Dans le cadre de ces compétences, la Communauté de Communes dispose de la faculté de se constituer des réserves foncières pour l'implantation d'équipements. Cette opportunité a déjà servi pour l'achat du terrain de la future chaufferie collective du Mayet de Montagne, pour l'implantation du parcours aventure au Plan d'Eau de Saint Clément/Le Mayet de Montagne.

Il s'avère cependant, que nombre de sites emblématiques de la Montagne Bourbonnaise appartiennent à des propriétaires privés. L'usage de ces sites est donc soumis au bon vouloir de ces propriétaires et les

investissements publics de valorisation sont quasiment impossibles. Parmi ces sites, il est possible de citer le rocher Saint Vincent, la Cascade de La Pisserotte, le Château de Montgilbert...

Il est proposé aux élus d'étudier, en complément des réflexions de la Communauté de Communes et du SMAT, les zones qui leur sembleraient pertinentes à terme d'intégrer au patrimoine des collectivités de la Montagne Bourbonnaise.

Une fois ces parcelles identifiées, un partenariat avec la SAFER sera travaillé afin que celle-ci, qui voit passer toutes les ventes en Auvergne puisse nous avertir d'une vente de biens qui intéresserait les collectivités locales. Ce programme est de long terme mais nécessaire à l'heure où la volonté est forte de développer le tourisme de nature.

Ce projet sera soumis au Conseil Général et au Conseil Régional pour étude des financements possibles.

Zone d'activités

Les travaux sur la zone de Mornier au Mayet de Montagne devraient s'achever en fin d'année. La parcelle d'implantation du bâtiment locatif peut permettre la construction de deux autres bâtiments de même nature.

Sur la commune de Molles, le long de la D62, à la sortie du bourg, des terrains seraient disponibles pour l'implantation de bâtiments similaires à ceux de Mornier. Nous allons étudier la possibilité de cette construction sur cette commune afin d'essayer d'installer des artisans désireux d'être à proximité de l'agglomération vichyssoise mais souhaitant bénéficier des attraits de la Montagne Bourbonnaise : loyers peu élevés, Zone de Revitalisation Rurale...

Ces projets seront soumis au Conseil Général et au Conseil Régional pour étude des financements possibles.

Economies d'énergies et développement des énergies renouvelables

La Communauté de Communes a travaillé sur la faisabilité de chaufferie bois sur les communes du Mayet de Montagne, Saint Clément, Arfeuilles et Châtel Montagne. Cette opération reposait sur la volonté forte d'aider et de poursuivre le développement de la filière forêt bois initié depuis plusieurs années. Il s'avère, au vu des résultats des études que cette solution bois est actuellement peu rentable et nécessite des investissements énormes au regard des moyens des communes concernées.

Cependant, pour avancer sur ces problématiques d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables, il semble pertinent d'aider les communes désireuses de se lancer dans ces démarches soit lors de travaux de rénovation, soit de construction de bâtiments. Pour cela, il est proposé de lancer dans un premier temps des diagnostics sur les bâtiments communaux pour faire un travail de fond permettant, ouvrage par ouvrage, commune par commune d'identifier les causes des dépenses énergétiques (problème d'isolation, de menuiseries intérieures, de vétusté des installations...) et de préconiser les solutions individuelles ou collectives adaptées tant à l'installation qu'au budget communal ou intercommunal. Serait inclus à ce programme l'éclairage urbain, en partenariat avec le SIEGA, qui a monté un service d'aide aux collectivités.

Ce projet sera soumis au Conseil Général et au Conseil Régional pour étude des financements possibles.

Zone de Développement Eolien

Le dossier est en fin d'instruction par les services de l'Etat. Un arrêté préfectoral pourrait être pris d'ici à la mi-septembre.

Vallée de la Besbre et Vallée du Sichon

Le programme de la Vallée du Sichon en matière d'entretien de restauration et de valorisation en est à sa troisième année. Nous souhaitons, devant la satisfaction des élus, des habitants et des associations locales l'étendre au bassin versant de la Besbre. Des discussions sont en cours avec l'Agence de l'Eau Loire

Bretagne qui souhaiterait que la totalité du bassin versant de la Besbre, de ses sources à sa confluence soit étudiée.

Ce projet sera soumis au Conseil Général et au Conseil Régional pour étude des financements possibles.

Réglementation des boisements

La première génération de réglementation des boisements n'est pas encore achevée (La Chapelle) mais certaines communes disposent d'arrêtés de plus de 10 ans (Molles) et d'autres s'approchent de cette durée (Arfeuilles, Châtel Montagne...).

Il est nécessaire de faire le point avec les services du Conseil Général pour étudier la révision de la réglementation actuelle et accélérer les démarches en cours.

Développement des services

Maison des services, Halte-Garderie, Relais Assistantes Maternelles, Portage de Repas, Téléassistance, OPAH... La Communauté de Communes œuvre depuis de nombreuses années pour l'accès au service et le maintien sur le territoire de la population.

Si le domaine social est bien développé, il est nécessaire de commencer à s'intéresser, sur le territoire, aux besoins en matière de développement des services médicaux et paramédicaux. La population vieillit, les médecins et les infirmières également. Il pourrait être judicieux de s'organiser en collaboration avec les organisations professionnelles pour être prêt le jour où il sera nécessaire de créer une maison médicale. En outre, si la Communauté de Communes accueille 22 services, ce serait peut-être l'occasion de travailler à l'optimisation ou au développement de leur présence, à leur complémentarité.

Ce projet sera soumis au Conseil Général et au Conseil Régional pour étude des financements possibles.

Taxe de Séjour

La Communauté de Communes recouvre la taxe de séjour, payée par les gens hébergés sur le territoire et la reverse intégralement à l'Office de Tourisme pour ces actions de promotion et d'accueil.

Ce système est basé sur les déclarations des hébergeurs. Il nous semble préférable de donner plus de latitude à l'Office du Tourisme pour discuter avec les hébergeurs de l'intérêt de cette taxe.

Équipement des aires d'accueil touristique en Toilettes Sèches et fosses pour camping-car

Les toilettes sèches, aussi appelées toilettes à compost, toilettes à litière (sèche) ou TLB (Toilettes à Litière Bio maîtrisée), sont des latrines qui n'utilisent pas d'eau et permettent de récupérer les excréments pour en faire du compost. Il en existe deux types principaux, celles où les selles et l'urine sont mélangées (la fermentation commence dans le logement) et celles où elles sont séparées (le compostage est initié une fois le bac à crotte sorti). L'intérêt des toilettes sèches, outre le fait de recycler en compost des matières qui habituellement sont rejetées à l'égout et nécessitent des opérations d'épuration des eaux usées, est aussi de ne pas utiliser d'eau du tout. Dans les pays occidentaux, environ 35 % à 40 % de l'eau potable passe à l'égout, principalement dans les zones urbanisées, la fosse septique étant plus courante dans les zones rurales.

La Montagne Bourbonnaise dispose de nombreux sites naturels accueillant jusqu'à plusieurs milliers de visiteurs par an. Ces sites ne sont souvent pas ou peu aménagés avec des lieux d'aisance, notamment en raison de leur éloignement des réseaux.

L'installation de toilettes sèches et de stations d'accueil pour camping cars permettrait de résoudre les problèmes de dégradation des espaces naturels liés aux dépôts d'excréments par les usagers.

Parmi les sites qui pourraient être équipés, il est possible de citer :

- La Loge des Gardes (Laprugne)

- Le Plateau de la Verrerie (Saint Nicolas des Biefs)
- Le foyer de ski de fond du Montoncel (Lavoine)
- Le plan d'eau Le Mayet de Montagne – Saint Clément
- L'accès à la Cascade de La Pisserotte (Arfeuilles)...
- Les Parkings le long des 3 départementales d'accès à la Montagne Bourbonnaise (Molles, La Chapelle, Nizerolles, Arronnes, Ferrières sur Sichon...)

Au total ce sont environ 15 toilettes sèches et aires d'accueil qui pourraient être installées en Montagne Bourbonnaise

Ce projet sera soumis au Conseil Général et au Conseil Régional pour étude des financements possibles.

Centre d'accueil et d'hébergement

Depuis plusieurs mois, la commune de Châtel Montagne a sollicité la Communauté de Communes pour qu'elle porte le projet de Centre d'accueil pour enfants et jeunes (Centre d'hébergement).

Ce dossier est budgétairement lourd à porter et présente des risques non négligeables d'un point de vue financier. Il nécessite un approfondissement en deux phases :

- La visite de centres similaires au projet pressenti sur Châtel Montagne
- Un travail (une étude) sur le territoire d'identification des acteurs, des outils, des moyens d'ores et déjà disponibles qui pourraient intéresser des futurs gestionnaires quant au programme d'activités à développer. Cette étude passe par la rencontre et le dialogue avec les autres centres existants en Montagne Bourbonnaise, pour expliquer la démarche, lever les incompréhensions possibles pour aller quasiment jusqu'à l'émergence des potentiels locaux susceptibles de répondre aux demandes actuelles des gestionnaires de centres.

Ce projet sera soumis au Conseil Général et au Conseil Régional pour étude des financements possibles.

Aménagement de la Loge des Gardes

Le site de la Loge des Gardes est situé sur la Commune de Laprugne, sur les hauteurs de la Montagne Bourbonnaise. A l'origine station de ski alpin et de ski de fond, les activités se sont diversifiées à l'ensemble des sports de glisse (Bob-Luge, snow-tubbing d'été, glisse sur herbe sur trottinettes tout-terrain, mountainboards et autres VTT dirt).

Le parcellaire se partage entre du domaine privé de l'Etat (ONF) et des biens propres de l'ONF qui souhaite, dans le cadre de la nouvelle contractualisation avec l'Etat, vendre l'ancienne Maison forestière.

Certains équipements (hôtel, gîtes...) ont dû être fermés en raison de leur trop grande vétusté et de la non mise aux normes des installations.

Ce site accueille jusqu'à 100 000 visiteurs par an.

L'objectif de cette opération est d'insuffler une nouvelle dynamique au site, vitrine du département de l'Allier par :

- l'acquisition des parcelles
- l'achat de l'ancienne Maison Forestière
- l'aménagement de 8 gîtes
- l'aménagement du plateau
- la rénovation du chalet hors sac

Ce projet sera soumis au Conseil Général et au Conseil Régional pour étude des financements possibles.

Plan d'eau La Mayet de Montagne Saint Clément

Le Plan d'eau Le Mayet de Montagne / Saint Clément est la base nautique de la Montagne Bourbonnaise. Elle accueille diverses activités :

- Nautisme
- Accro-branche
- Quad
- Sentier d'interprétation sur les énergies renouvelables
- Parcours de pêche

Le site est fréquenté par la population, les touristes, les centres de vacances, les scolaires, la population de l'agglomération vichysoise.

Le SMAT de la Montagne Bourbonnaise, gestionnaire des équipements, souhaite poursuivre un programme de développement des activités et du site pour les trois prochaines années par :

- l'acquisition de matériel nautique et de loisirs
- le développement de l'Accro-branche
- le développement d'autres activités de loisirs et de découverte.

Ce projet sera soumis au Conseil Général et au Conseil Régional pour étude des financements possibles.

Pique-nique Géant

Conscient que l'événementiel est un moyen de fédérer les acteurs autour d'un objectif commun, le SMAT de la Montagne bourbonnaise envisage d'organiser un pique-nique qui mobiliserait les restaurateurs et les artisans des métiers de bouches.

Chacun des volontaires réaliserait une spécialité mise en vente lors de ce rendez-vous ouvert au grand public par une médiatisation soutenue.

Ce projet sera soumis au Conseil Général et au Pays de vichy Auvergne pour étude des financements possibles.

Coffret cadeaux pour les hébergeurs de la Montagne Bourbonnaise

Dans le même esprit, le SMAT de la Montagne bourbonnaise a l'intention de se rapprocher des hébergeurs, pour travailler avec les producteurs locaux à la réalisation de « coffrets cadeaux » à offrir aux vacanciers en séjour sur le territoire.

Ce projet sera soumis au Conseil Général et au Pays de Vichy Auvergne pour étude des financements possibles.

Jardins de Cocagne

Les Jardins de Cocagne sont des exploitations maraîchères biologiques, actives dans le champ de l'insertion par l'activité économique.

Ils ont généralement le statut d'associations loi 1901 sans but lucratif et existent principalement sous forme d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI).

Les « jardiniers » sont des personnes recrutées en parcours d'insertion. Elles se trouvent en situation précaire : allocataires des minimas sociaux, personnes accueillies en CHRS ou autres structures d'accueil, sans revenu, sans domicile, chômeurs de longue durée, n'ayant jamais travaillé, etc. Ils sont employés pour travailler sur les différents postes qu'offre un Jardin :

- préparation et cultures sous serres et "plein champ",
- préparation des paniers de légumes et livraison,
- entretien des locaux et du matériel,
- contacts avec les adhérents,
- secrétariat, gestion,

- postes créés par les activités complémentaires développées (marchés, vente de produits bio),
- magasins, animation enfants, chantiers environnement...),
- autres ...

Tout au long de leur contrat de travail au sein des Jardins de Cocagne, les jardiniers sont encadrés par une équipe de professionnels, maraîchers et travailleurs sociaux. Ils bénéficient d'un accompagnement socio professionnel.

Une équipe d'encadrement, structurée autour de cinq fonctions :

- une fonction de direction : c'est la fonction de gestion, d'administration et d'organisation d'un lieu qui est à la fois une structure de réinsertion sociale et une exploitation maraîchère. A ce titre, le directeur supervise et coordonne l'activité, tant sur les aspects sociaux que sur les aspects de production, il met en œuvre les orientations retenues par le Conseil d'Administration, assure les relations avec les partenaires extérieurs.
- une fonction administrative : le secrétariat est le lieu de convergence des informations et de leur traitement. Les différentes tâches de cette fonction sont, par exemple : la rédaction et la production de documents, le classement des informations, la gestion des plannings et des échéances, l'information interne, etc.
- une fonction d'encadrement technique : les maraîchers-encadrants (techniciens dans le secteur du maraîchage biologique) sont garants du respect des échéances et des contraintes de la production biologique. Véritables chefs de chantiers, ils établissent le plan de culture (le plus diversifié possible), conseillent techniquement et organisent le travail des jardiniers. Ils participent au recrutement des jardiniers et contribuent activement au développement de leurs compétences en situation de travail.
- une fonction d'animation du réseau d'adhérents : l'animateur du réseau d'adhérents assure l'établissement et l'animation du lien entre le jardin et les adhérents-consommateurs. Les missions sont diverses : la communication, l'accueil et l'information des adhérents, la gestion des adhésions et des paniers, le suivi des facturations, et l'animation (organisation de portes ouvertes, etc.)
- une fonction d'accompagnement professionnel : l'accompagnement socioprofessionnel est conduit dans chaque jardin par un travailleur social professionnel. Il mène son action en partenariat avec l'équipe d'encadrement et plus particulièrement avec les maraîchers-encadrants. Il est également l'interlocuteur et le relais des structures sociales partenaires.

Ce projet sera soumis au Conseil Général et au Conseil Régional pour étude des financements possibles.

Chantier d'insertion « cuisine-restauration »

Le Centre Social Rural de la Montagne Bourbonnaise réfléchit actuellement à la création d'un chantier par l'insertion et l'économie en cuisine et restauration. Les objectifs sont multiples :

- redonner à un public éloigné du marché du travail les gestes de base nécessaires à la recherche active de travail : horaires, hygiène, sécurité... ;
- aider une population fragile à retrouver les gestes d'une cuisine saine et équilibrée
- fournir une expérience à des personnes, plus particulièrement les femmes, leur permettant de retrouver du travail, dans un secteur a priori en pénurie de main d'œuvre
- assurer l'accompagnement social de ces personnes.

La Communauté de Communes possède l'outil de travail (la cuisine et la salle de restauration) et pourrait le mettre à disposition du Centre Social pour réaliser cette opération.

Ce projet sera soumis au Conseil Général et au Conseil Régional pour étude des financements possibles.

Station service 24/24

Suite aux remarques de certains élus, il semble important de réfléchir à l'implantation d'une borne essence accessible 24 heures sur 24 en Montagne Bourbonnaise. Actuellement, sur le Mayet de Montagne, deux postes de distribution essence existent : la station service d'Intermarché et la station service Total du garage LAURAND. Dans le cadre d'une délégation de services publics, il est possible qu'une collectivité travaille en partenariat avec l'un ou l'autre de ces opérateurs pour l'aider à aménager sa station.

Ce projet sera soumis au Conseil Général et au Conseil Régional pour étude des financements possibles.

Transport et mobilité

Le transport par autobus, seul transport en commun disponible en Montagne Bourbonnaise, est orienté quasi exclusivement sur Vichy. Des liaisons quotidiennes se font entre le bourg centre du Mayet de Montagne et le pôle vichyssois via Molles, tandis que des liaisons, une fois par semaine le mercredi, désenclavent les pôles de proximité de Ferrières, Arfeuilles, et Châtel Montagne. C'est pendant les périodes scolaires que ce service est le mieux assuré. La nécessité de se déplacer en voiture particulière ou taxi est la seule alternative possible pour les autres communes.

Le problème est posé face au vieillissement de la population, du risque de l'isolement et de mise à l'écart de la vie sociale faute de transport disponible pour ces communes. Le service de transport à la demande (TAD) peut permettre de répondre, en partie à la demande locale, de même pour le site internet de covoiturage du Conseil Régional.

Sous réserve d'un travail approfondi avec les services du Conseil Général de l'Allier, tant sur la fréquentation des lignes régulières et du TAD et avec les services du Conseil Régional pour le site de covoiturage, pouvant montrer un besoin, la Communauté de Communes pourrait réfléchir à la possibilité de développer le transport et la mobilité des personnes sur son territoire et en direction des points d'attractions extérieurs (Renaison/Roanne, Saint Just en Chevalet/Noirétable, Thiers, Cusset/Vichy, Lapalisse).

Ce projet sera soumis au Conseil Général et au Conseil Régional pour étude des financements possibles.

Monsieur BLETTYER trouve les propositions intéressantes, il signale qu'à Saint Nicolas des Biefs il envisage le déplacement du panneau RIS vers le commerçant du village.

Madame COULANGE informe les membres de l'Assemblée qu'une réflexion sur les activités du Centre Social est en cours. En effet, depuis la départementalisation du service prestataire d'aide et de soins à domicile, le Centre Social est à une période charnière de son développement. Une mission d'accompagnement va débiter, en y associant le plus d'acteurs possible, afin d'impulser une nouvelle dynamique à l'Association.

Monsieur DAVID réagit sur le projet « Jardins de Cocagne » : les communes ne devraient-elles pas réfléchir à une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti pour les 2 ou 3 ans où les agriculteurs sont en voie de conversion à l'agriculture biologique ?

Monsieur BARRAUD s'interroge sur les actions en faveur des artistes et artisans d'art. Monsieur SZYPULA lui répond qu'il a été recensé 15 artistes et artisans d'art à Châtel Montagne mais qu'ils seraient 44 en Montagne Bourbonnaise, répartis dans toutes les communes. Pascale BLANQUART a beaucoup travaillé avec eux, sur des projets fédérateurs, notamment leur présentation au cours d'animations variées au Marché Couvert à Vichy.

(Texte intégral de la délibération)

PROGRAMME D' ACTIONS POUR LES ANNES 2010 - 2013

Monsieur le Président présente aux membres de l'Assemblée les actions qu'il lui semble pertinent de mener dans les prochaines années en Montagne Bourbonnaise. Elles s'articulent autour de quatre axes :

- Développement économique :
 - o Bâtiments artisanaux ou industriels en bois, à usage locatif
 - o Insertion par l'économie
 - o Voirie forestière, réglementation des boisements et amélioration de la gestion forestière
- Développement touristique
 - o Centre d'Accueil pour enfants et jeunes
 - o Panneaux d'informations touristiques et bornes Wi-fi
 - o Aménagement du plateau de La Loge des Gardes
 - o Développement du plan d'eau Le Mayet de Montagne – Saint Clément
 - o Aménagement des aires d'accueil de la Montagne Bourbonnaise
- Développement des services
 - o Développement des services à la population
 - o Station service 24/24
 - o Transport et mobilité
- Aménagement de l'espace, environnement
 - o Economies d'énergies et développement des énergies renouvelables
 - o Réserves foncières : préservation et gestion des sites naturels, culturels et paysagers remarquables
 - o Vallée de la Besbre

Ce programme sera présenté, pour avis au Conseil Régional d'Auvergne, préalablement à la signature du Contrat Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de 2^{ème} génération et au Conseil Général de l'Allier dans le cadre du Contrat d'Intercommunalité de 2^{ème} génération.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide le projet de programme d'actions pour les prochaines années de la Communauté de Communes
- Mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires de discussion et de négociation auprès du Conseil Régional d'Auvergne et du Conseil Général de l'Allier

10 Rapport d'activités 2008

Monsieur SZYPULA distribue en séance le rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes. Il précise que ce rapport sera présenté à la prochaine séance pour validation. Ensuite, chaque commune individuellement devra voter en conseil municipal ce rapport.

11 Décisions Modificatives au budget 2009

A la demande du Président, ce point est retiré de l'ordre du jour.

12 Ligne de trésorerie

Monsieur SZYPULA explique qu'en raison de la multiplicité des investissements en cours et des décalages entre les dépenses et les rentrées de subventions, il est nécessaire de solliciter une nouvelle ligne de trésorerie à hauteur de 400 000 euros.

Une discussion s'ensuit sur la différence entre budget et trésorerie et sur l'opportunité de financer entièrement sur fonds propres l'ensemble des investissements de la Communauté de Communes, par rapport au recours à l'emprunt.

Monsieur LAZZERINI signale qu'il valide cette fois-ci la ligne de trésorerie, mais que ce sera la dernière fois et qu'il souhaite que les dépenses de la Communauté de Communes reviennent rapidement en concordance avec ses capacités de trésorerie.

(Texte intégral de la délibération)

LIGNE DE TRESORERIE 2009

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire une proposition du Crédit Agricole Centre France pour la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € aux conditions suivantes :

- Montant : 400 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux de référence : T4M (0,346 % au 08/09/09)
- Marge bancaire : 0,90 %
- Mode de calcul des intérêts : au prorata temporis sur les sommes utilisées 365/365 jours
- Dates de valeur : jour J du versement de fonds et de la réception des fonds
- Modalités des tirages : aucun montant minimum
- Mode de versement : virement adressé au comptable public
- Mode de règlement des intérêts et du capital :
 - Capital : par virement à l'ordre du Crédit Agricole Centre France
 - Intérêts : paiement par virement trimestriel à terme échu, après réception de la facture pour les intérêts calculés à partir du T4M
- Commissions :
 - Commission d'engagement : 0,05 % du montant autorisé, soit 200 € payables au retour du contrat
 - Commission de virement : néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la mise en place d'une ligne de trésorerie financée par le Crédit Agricole Centre France, suivant les caractéristiques en vigueur énoncées ci-dessus.
- Demande le déblocage des fonds de la ligne de trésorerie pour la somme de 400 000 €, en fonction des besoins de trésorerie de la Communauté de Communes.
- Mandate le Président ou un Vice-président pour effectuer les formalités nécessaires.

13 Evolution du tableau des effectifs, mandatement du Président pour préparer le départ en retraite de Madame Marie-Jo ROCHE

Monsieur SZYPULA demande aux membres du personnel de quitter la salle.

Il explique que Madame Marie-Jo ROCHE doit prendre sa retraite à compter du 31 mars 2010, au plus tard. Il estime nécessaire de lancer rapidement un appel à candidatures pour recruter un agent de catégorie C ou B susceptible de la remplacer.

Ce poste serait à temps complet, avec des missions principales de comptabilité et des missions annexes de secrétariat.

Il présente la fiche de poste qu'il propose :

FICHE DE POSTE – COMPTABLE SECRETAIRE
(Temps complet, agent de catégorie Cou B ou contractuel)

MISSIONS

Sous l'autorité du Président et du Directeur, vous serez chargé,

En matière de comptabilité (mission principale) :

- De préparer, suivre, exécuter et clôturer les budgets de la Communauté de Communes,
- D'élaborer l'ensemble des documents comptables (titres et mandats) et la facturation des services associés (portage de repas, halte-garderie, location de locaux...)
- De gérer la dette, la trésorerie et les immobilisations
- De gérer les paies (5 agents), les contrats d'assurance...

En matière de secrétariat (mission secondaire) :

- assurer le secrétariat administratif de la Communauté de Communes (accueil, standard, courrier, classement, archivage...);
- rédiger les courriers et convocations aux réunions des commissions, groupes de travail et conseils communautaires ;
- suivi de certains dossiers (Contrat Educatif Local, Téléassistance, OPAH...);
- suivi du prêt du matériel et des salles mis à disposition aux structures partenaires ;
- mise à jour du site internet de la Communauté de Communes ;
- toutes autres missions qui pourront lui être confiées par sa hiérarchie.

PROFIL

- Formation bac + 2 (Comptabilité) ;
 - Expérience dans des fonctions similaires souhaitées ;
 - Maîtrise de la gestion budgétaire, de la comptabilité publique et des instructions M14 ;
 - maîtrise de l'outil informatique, notamment des logiciels bureautiques Word et Excel et du logiciel de comptabilité Cosoluce ;
 - capacité à maîtriser rapidement des dossiers nouveaux ;
 - capacité rédactionnelle ;
 - accueil du public, disponibilité et discrétion ;
 - disponible pour réunions hors horaires de bureau (une à deux fois par mois)
- Date limite du dépôt des candidatures (lettre manuscrite + CV + photo) : 05 octobre 2009 ;
 - Prise de fonction au 1^{er} novembre 2009 ;
 - Permis B obligatoire ;
 - Rémunération statutaire + CNAS + participation employeur à l'assurance maintien de salaire.

(Texte intégral de la délibération)

EMBAUCHE D'UN AGENT A TEMPS COMPLET COMPTABILITE SECRETARIAT

En raison du départ à la retraite de Madame Marie-Jo ROCHE, agent titulaire de catégorie A à mi-temps, prévu pour le 31 mars 2010, Monsieur le Président souhaite recruter un personnel de remplacement qui assurerait, à temps complet, les tâches de comptabilité et de secrétariat de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires au recrutement d'un agent de catégorie C ou B ayant des compétences en comptabilité et accessoirement en secrétariat ;
- Modifie le tableau des effectifs pour intégrer ce nouveau poste.

14 Questions Diverses

A. Subventions logements

(Texte intégral de la délibération)

PRIME RÉGIONALE CONTRE LA VACANCE DE LOGEMENTS

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée, dans le cadre du programme « Prime régionale contre la vacance de logements », à apporter sa quote-part de subventions au propriétaire qui réaliserait des remises sur le marché locatif de logements vacants.

Un dossier est présenté à l'ordre du jour pour paiement :

Bénéficiaires	Coût total de l'opération	Subvention du Conseil Général	Subvention du Conseil Régional	Subvention de la CCMB	Subvention ANAH
M. PONCET Jean-Luc (s/curatelle et représenté par M. CHARDIN Blanchet – 03300 MOLLES	34 892 €	6042 €	1 600,00 €	1 600,00 €	19187 €

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des présents :

- Valide le versement d'une subvention de 1 600 euros à Monsieur Jean-Luc Poncet, dans le cadre de l'opération « Prime régionale contre la vacance de logements »
- Mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires au versement de cette subvention.

(Texte intégral de la délibération)

SUBVENTIONS POUR « TRAVAUX STANDARD »

Monsieur le Président présente à l'assemblée la liste des propriétaires souhaitant bénéficier d'une aide dans le cadre de la nouvelle convention OPAH.

Cinq dossiers nous ont été adressés :

PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Bénéficiaires	Coût total de l'opération	Montant subventionné	Subvention de la CCMB	Subvention ANAH
Mme SAUNIER Jeanne Rue de la République 03250 - ARFEUILLES	6254,81 €	6254,81 €	312.74 €	2189,18 €
M. PANNETIER Michel Fumouse 03250 - LE MAYET DE Mgne	6609.00 €	6609.00 €	330.45 €	2313.15 €
Mme MOUSSIÈRE Andrée 3 rue du Stade 03300 - MOLLES	6132,00 €	6132,00 €	306.60 €	2146.20 €

PROPRIETAIRES BAILLEURS

Bénéficiaires	Coût total de l'opération	Montant subventionné	Subvention de la CCMB	Subvention ANAH
Mme MALDAN Claudette 115 rue des Tuileries 03300 CUSSET Bailleur	61982.00 €	55324.88 €	2766.24 €	19363.71 €
M. et Mme GENTY Luc Le Moulin du Gauzan 03250 - FERRIERES S/SICHON	3866.00 €	3866.00 €	193.30 €	1353.10 €

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des présents :

- approuve les dossiers présentés ;
- valide le montant des subventions proposées pour les deux dossiers.

(Texte intégral de la délibération)

AIDES OPAH – LOGEMENT DE PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Dans le cadre de la nouvelle OPAH, deux dossiers de propriétaires occupants « standard » nous sont adressés pour paiement :

Bénéficiaires	Coût prévisionnel travaux	Coût total de l'opération	Montant subventionné	Montant Estimé subvention CCMB	Subvention de la CCMB	Subvention ANAH
Mme MASTON Véronique Le bourg Route de la Chabanne 03250 ST-CLEMENT	7344.00 €	7748.00 €	7344.00 €	367.20 €	367.20 €	2570.00 €
Mme MENIGOT Françoise Le Mousserin 03250 CHATEL-Mgne	21296.00 €	22298.00 €	13000.00 €	650.00 €	650.00 €	5450.00 € (Dont 900 € pour chaudière au bois)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- Valide le versement d'une subvention de 367,20 euros à Madame Véronique MASTON dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Habitat
- Valide le versement d'une subvention de 650 euros à Madame Françoise MENIGOT dans le cadre de l'opération Opération Programmée de l'Habitat
- Mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires au versement de ces subventions.

B. Information : réunion SICTOM du 23/09/09 à 18h00 à la CCMB

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que les représentants du SICTOM proposent à l'ensemble des délégués communautaires et des délégués du SICTOM Sud-Allier de se retrouver le 23 septembre 2009 à 18h00 à la Communauté de Communes, pour une réunion de travail sur les évolutions des tarifications des prochaines années.

C. Voirie Forestière

Monsieur BARRAUD informe les membres du Conseil que la préparation du programme 2009 de voirie forestière s'achève. Les chemins concernés seront :

Communes	Nom Chemin	Longueur (ml)
Saint Clément	Chemin rural du Morin aux Vignes	790
Saint Clément	Malgoutte à Bois Blanc	1 380
Ferrières sur Sichon	Chez Giraud à Fradin	1 800
La Chapelle	Les Eaux Blanches à Pont Cognet	1 700
Arfeuilles	Douanon à Grimaud	1 500
Arfeuilles	Douanon à Grimaud	1 500
TOTAL		7 170

La commission travaillera sur le découpage en lots et en tranche ferme et conditionnelle du marché public. En ce qui concerne Arfeuilles, un chemin reste en attente puisque Monsieur le Maire propose de travailler une nouvelle variante qui éviterait l'enterrement et le coût d'une ligne électrique et téléphonique.

D. Grippe H1N1

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'il s'est rendu à des réunions en Préfecture ; réunions destinées à préparer des centres de vaccination répartis sur le département. Châtel-Montagne puis Nizerolles et enfin la Maison des Services de la Communauté de Communes étaient pressentis pour accueillir un Centre de Vaccination de la population. Finalement, il sera implanté à Varennes sur Allier.

En ce qui concerne les vaccinations elles-mêmes, Monsieur SZYPULA estime qu'il est du libre arbitre de chacun de choisir de se faire vacciner contre le virus H1N1, il ne souhaite pas entrer dans la polémique sur la qualité du vaccin. Par contre, il rappelle qu'il ne faut pas oublier la grippe saisonnière qui fait 5 à 6 000 morts par an et qu'il est également possible de s'en prémunir par une vaccination adéquate.

E. Balisage chemins de randonnées

Suite à une réunion avec les services du Conseil Général de l'Allier, Bruno CHABLE informe les élus que le Conseil Général souhaite que la totalité des chemins soient inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées (PDIPR), par délibération simple de la commune demandant au Conseil Général cette inscription.

Il distribue à chaque commune la liste des chemins à inscrire, en précisant qu'il est possible que ces délibérations aient déjà été votées par les communes, sans être transmises au Conseil Général.

En complément et pour préparer les panneaux des circuits de randonnée, il transmet également pour avis, les projets de texte à chacune des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.